

on pouvait avoir ces choses qu'en manuscrit. On s'aimait plus chrétiennement comme enfants de la même mère ; et chaque maison semblait un temple dédié à Marie, dont le père de famille était le pontife : c'était déjà un beau commencement pour la confrérie ; mais il lui manquait la sanction du Saint-Siège, sans laquelle les enfants de l'Eglise ne peuvent rien constituer de durable ni de régulier. Cette sanction ne tarda pas à arriver. En 1254, année si fameuse dans les annales de Notre Dame de la Treille, arrivèrent les Lettres du pape Alexandre IV, qui érigeait canoniquement la Confrérie. Alors on ouvrit un registre ; et la comtesse Marguerite et son fils Guy de Dampierre s'y firent inscrire les premiers. Après eux, s'inscrivirent les chanoines de Saint-Pierre, toutes les grandes familles de la contrée, tout le peuple, qui voyait dans ce registre comme un autre livre de vie. Les parents y faisaient inscrire les nouveau nés, les fiancés y renouvelaient leur enrôlement pour consacrer à Marie le nouveau ménage, et, au moment de la mort, tous recouraient à Elle comme à une Patronne et à une Mère.

De la Flandre, la renommée de la Confrérie se répandit bientôt par toute l'Europe. Des extrémités de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, on demandait à être inscrit dans le registre des associés. Les Montmorency, les Croi, les de Lannoy, les d'Humières, les Prin-